

Séance du mardi 23 juillet 2024

Date de la convocation: 18/07/2024

Membres en exercice : 11

Présents : 10

Présents non votants : 0

Votants: 10

Le vingt-trois juillet deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Patrice ESPINASSE,

Présents : Patrice ESPINASSE, Franck BLANC, William GEORGES, Olivier DUFOUR, Marie-Ange FOLLIOU, Jean-Sébastien COHAS, Chantal PALLANCHE, Françoise SAPIN, Gérard PEREZ, Romain CHABRE

Présents non votants :

Représentés :

Excusés :

Absents : Delphine FORISSIER

Secrétaire de séance : Romain CHABRE

DE_20240723_03

Conditions de privatisation de la Halle René CHAPUIS

Monsieur le Maire explique que la halle qui vient d'être construite dans la zone de loisirs de Juré est destinée au grand public et aux associations.

Il propose au conseil municipal de se positionner sur les possibilités de privatisation de la halle pour les habitants et les associations, dans les conditions suivantes :

- tarifs :

TARIFS/JOUR	Associations et Habitants de la Commune	Personnes de l'extérieur
Prix de base	20,00 €	40,00 €
Mise à disposition de tables et bancs	10,00 €	20,00 €
Caution à déposer	100,00€	100,00 €

- un état des lieux sera fait à l'issue de la journée privatisée et la caution sera rendue si la halle est convenablement rangée et nettoyée.
- une indemnité de 50.00 € sera facturée en cas de non respect du point ci-dessus.
- une réservation sera obligatoire en mairie.
- les locataires devront apposer un marquage indiquant que la halle est privatisée en précisant le jour de cette privatisation.
- une clé du local technique sera remise par le secrétariat de mairie (aux heures d'ouverture de la mairie au public).
- il est précisé que cette privatisation ne concerne que le bâtiment de la halle et que tous les équipements de la zone de loisirs devront rester accessibles au public.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la possibilité de privatisation de la halle René CHAPUIS aux conditions détaillées ci dessus ;

Date de transmission de l'acte: 26/07/2024
Date de reception de l'AR: 26/07/2024
042-214201162-DE_20240723_03-DE
A G E D I

- ***APPROUVE*** la convention de location annexée à la présente délibération ;
- ***CHARGE*** le Maire de signer les conventions avec les locataires et de procéder au recouvrement des recettes afférentes.

Ont signé au registre,

Le Maire, Patrice ESPINASSE

Le secrétaire de séance, Romain CHABRE

Date de transmission de l'acte: 26/07/2024

Date de reception de l'AR: 26/07/2024

042-214201162-DE_20240723_03-DE

A G E D I